

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 20 Décembre 2022

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 70

Pouvoirs : 15

Membres votants : 85

Date de la convocation : 14/12/2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Valéry BEURIOT, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Sébastien CAVELIER, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Camille DAEL, Jean-Claude DANIEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Myriam DUTEIL, Gérard FAUCHE, Bernard FORCHER, Franck GIFFARD, Martine GOETHEYN, Nicolas GRAVELLE, Valérie GUYOMARD (Suppléant de Joël DESCAMPS), Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Marie-Françoise LECLERC, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Gérard LELOUP, Gérard LEMERCIER, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLOIS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Brigitte PANNIER, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Olivier PIQUENOT, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Colette RODRIGUE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Claude SPOHR, Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER, André VAN DEN DRIESSE, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Jean-Baptiste VOISIN, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

Etaient absents/excusés : Francis AGASSE, Christian BAISSÉ, Caroline BEAUMONT, Sandrine BOZEC, Françoise CANU, Dominique CIVEL, Philippe COUTEL, Guillaume CROMBEZ, Delphine DELACROIX-MALVASIO, Christian DESLANDE, Jean DUTHILLEUL, Sara FERAUD, Claude GEORGES, Jean-Marie GOSSE, Jean-Louis GROULT, Patrick HAUTECHAUD, Eric JEHANNE, Jean-Bernard JUIN, Patrick LHOMME, Donatien PETIT, Françoise ROCFORT, Ulrich SCHLUMBERGER, Nicolas SEYS, Denis SZALKOWSKI, Françoise TURMEL.

Pouvoirs : Michel AUGER Donne procuration à Yves RUEL, Anne BARTHOW Donne procuration à Nicolas GRAVELLE, Sabrina BECHET Donne procuration à Frédérique PARIS, Frédéric DELAMARE Donne procuration à Valéry BEURIOT, Edmond DESHAYES Donne procuration à Jean-Claude ROUSSELIN, Michèle DRAPPIER Donne procuration à Jean-Louis MADELON, Pascal FINET Donne procuration à Frédéric SCRIBOT, Sonia GUEDON Donne procuration à Sébastien ROEHM, Jocelyne HEURTAUX Donne procuration à Sylvie DESPRES, Rémy LECAVELIER DESETANGS Donne procuration à Lucette LECLERCQ, Yannick LUCAS Donne procuration à Manuel CHOLEZ, Philippe MATHIERE Donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX, Jean PLENECASSAGNE Donne procuration à Sébastien CAVELIER, Bruno PRIVE Donne procuration à Georges MEZIERE, Josiane VARAISE Donne procuration à Philippe DANNEELS.

Délibération n° 225/2022 : Création d'un budget annexe – Zone d'Activité de « la COUTURE » à compter du 1^{er} janvier 2023

L'instruction budgétaire et comptable M14 énonce que les communes ou EPCI qui sont amenés à effectuer des opérations de viabilisations de terrains (qui leur appartiennent ou qu'elles acquièrent) dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. En effet ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Les opérations d'aménagement de zones d'activités font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxes.

Afin de respecter ces obligations, l'Intercom Bernay Terre de Normandie va créer un budget annexe supplémentaire à compter du 1^{er} janvier 2023 nommé Zone d'Activité de « la COUTURE ».

Il est rappelé que l'Intercom Bernay Terres de Normandie a déjà d'autres budgets annexes pour les zones d'activités de : Risle Charentonne, Maison Rouge et les Granges.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des impôts et notamment l'article 201octies modifié ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs modifiée par arrêté du 29 décembre 2008 ;

Sur proposition du bureau en date du 13 décembre 2022 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- ✓ **APPROUVE** la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « Zone d'Activités de la COUTURE » à compter du 1^{er} janvier 2023.
- ✓ **DIT QUE** le budget annexe sera assujetti à la TVA.
- ✓ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
70	15	85	0	85	0	85

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20221220-225_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2022